



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**



DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MEMOIRE ET DES ARCHIVES

Rapport d'activité 2020



Retrouvez la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives sur

SGAConnect

Sommaire

Editorial du directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives	3
Missions et organisation.....	4
Une feuille de route tracée par quatre chantiers ministériels de modernisation.....	6
Programmation infrastructure	8
Stratégie immobilière et domaniale.....	13
Environnement et développement durable	15
Logement familial	18
Mémoire et action éducative	20
Patrimoines culturels.....	23
Service historique de la Défense.....	26

Editorial du directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives



Créée en 1999, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) est née de la fusion du service des patrimoines du secrétariat général pour l'administration et de l'administration en charge des anciens combattants.

En mai 2017, elle devient la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA). Ce changement d'intitulé a confirmé la vocation de la direction à traiter pour le ministère des armées, premier occupant du domaine immobilier de l'État, premier acteur mémoriel et deuxième acteur culturel de l'État, des sujets relatifs au patrimoine dans l'acception la plus large de ce terme : patrimoine immobilier, mémoriel et culturel.

Aujourd'hui, la DPMA porte quatre des seize chantiers ministériels de transformation initiés dans le cadre de la démarche de modernisation « Action publique 22 ». Elle est donc une direction essentielle pour la préparation du futur des armées.

En charge de la politique immobilière et du pilotage des crédits dédiés, elle a très largement contribué à la mise en place, à compter du 1er janvier 2020, de la nouvelle architecture budgétaire, voulue par la ministre des armées pour améliorer la pertinence des choix d'investissement en matière d'infrastructure, et a pleinement assumé, dans ce cadre, son rôle de responsable de l'ensemble de programmation « infrastructure ».

Coordinatrice de la politique du logement familial et du programme d'amélioration de l'hébergement en enceinte militaire lancé en 2019, qui prévoit de livrer aux armées 32 000 places d'hébergement neuves ou rénovées, elle est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la loi de programmation militaire à « hauteur d'homme ».

Responsable des politiques ministérielles de développement durable, elle est aussi un acteur clé de la réussite de la transition écologique que le ministère doit conduire de manière exemplaire. Au second semestre 2020, la direction a coordonné la réponse du ministère aux appels à projets du volet écologie du plan de relance de l'économie. Avec une réussite certaine, puisque 702 des 920 projets déposés et déclarés recevables ont été sélectionnés pour un montant de 207 M€. Leur engagement en 2021 accélérera la transition énergétique dans laquelle le ministère est fermement engagé par sa nouvelle stratégie ministérielle pour la performance énergétique, approuvée en mars 2020. Celle-ci définit les actions qui lui permettront de rallier les objectifs nationaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2030.

Porteuse, enfin, des politiques mémorielle et culturelle, elle participe au renouvellement de notre approche d'un monde combattant dont les besoins et les attentes évoluent, tout en permettant au plus grand nombre d'accéder au riche patrimoine culturel et archivistique du ministère. En 2020, le nouveau contrat d'objectifs et de performance de l'ONAC-VG a été signé et la programmation des travaux de rénovation des sites mémoriels a été arrêtée pour la période 2021-2025. Les projets scientifiques et culturels du musée de l'air et de l'espace et du musée de l'armée ont été approuvés et les trois musées nationaux ont bénéficié d'un important soutien financier pour compenser les conséquences de la crise sanitaire sur leur activité.

Ce rapport d'activité témoigne de la diversité des actions conduites par la DPMA et de l'engagement remarquable de son personnel. Il est aussi le reflet de l'extraordinaire richesse des patrimoines des armées et des politiques menées en leur faveur.

Sylvain Mattiucci

Directeur des patrimoines,
de la mémoire et des archives

Missions et organisation

Créée en 1999, la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives (DMPA) est née de la fusion du service des patrimoines du secrétariat général pour l'administration et de l'administration en charge des anciens combattants. En mai 2017, elle devient la **direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)**. Dix-huit ans après sa création, ce changement d'intitulé vise à l'adapter aux évolutions de ses missions, et notamment à la professionnalisation de la fonction immobilière.

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) est placée sous l'autorité de la secrétaire générale pour l'administration.

Elle élabore et met en œuvre la **politique d'ensemble du ministère des armées en matière immobilière, domaniale et d'environnement**. Elle traite ainsi les questions administratives générales intéressant le ministère et relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, à l'architecture, à l'environnement et au développement durable. Elle oriente et coordonne l'élaboration des schémas directeurs immobiliers des bases de défense et les approuve. Elle établit le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale. Elle conduit les négociations en vue de l'aliénation des immeubles et mène les études de réaménagement des sites. En matière d'environnement et de développement durable, elle contribue à l'élaboration des règles et établit les orientations du ministère. Elle en coordonne la mise en œuvre et en assure le suivi.

Elle élabore et met en œuvre la **politique du logement du ministère des armées**. Elle attribue les logements au profit du personnel civil et militaire de la défense et assure la gestion du parc de logements.

Elle élabore et met en œuvre la **politique archivistique du ministère des armées**. Le service historique de la défense (SHD), service à compétence nationale, localisé à Vincennes pour son échelon central et sur neuf sites en région, est rattaché au directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives.

Elle élabore et met en œuvre la **politique culturelle du ministère des armées** en matière de musées, de monuments historiques, de biens culturels et de bibliothèques. Elle exerce la tutelle stratégique des établissements publics du musée de l'Armée, du musée national de la Marine et du musée de l'Air et de l'Espace.

Elle participe à la **définition et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la mémoire des guerres et conflits contemporains** (de 1870 à nos jours) et élabore le programme commémoratif correspondant. Elle définit et anime la politique mémorielle d'ensemble du ministère des armées en matière de muséographie, de protection, d'entretien et de mise en valeur des lieux de mémoire, y compris les nécropoles, et des monuments historiques placés sous la responsabilité du ministère des armées. Elle conçoit des actions éducatives et participe à la mission d'enseignement de défense.

La DPMA est ainsi responsable d'un large périmètre de missions, rassemblé autour de six métiers ayant trait au patrimoine : l'immobilier, l'environnement, le logement, la mémoire, la culture et les archives. Elle participe aux travaux d'élaboration et de suivi de la programmation des crédits qui contribuent à l'exercice de ses attributions dans ces différents métiers.

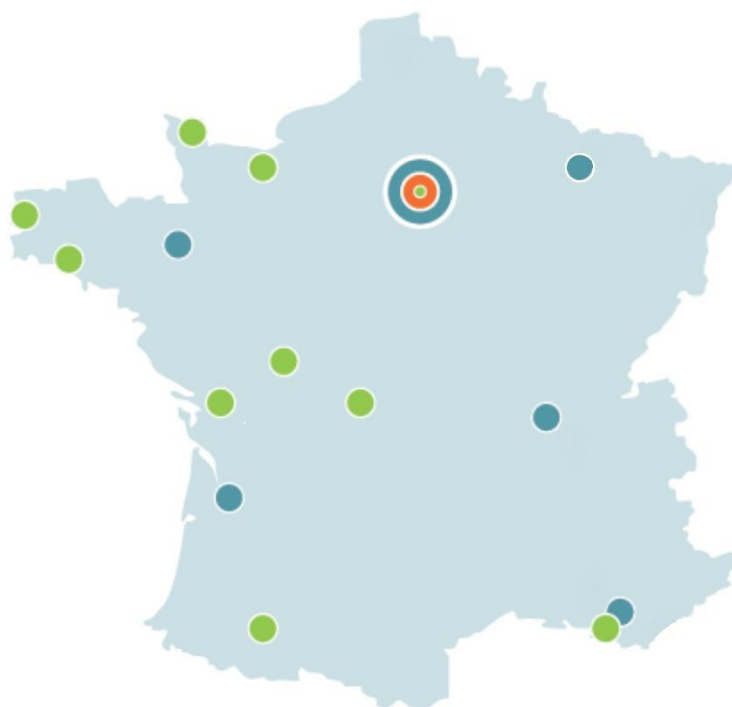
Implantée sur les deux parcelles du site parisien de Balard, elle est composée :

- de la sous-direction de l'immobilier et de l'environnement ;
- de la sous-direction du logement ;
- de la sous-direction de la mémoire et de l'action éducative ;
- de la délégation des patrimoines culturels ;
- du département des finances et du pilotage.

Dans le cadre des orientations définies par le chantier « Organisation centrale du ministère » (OCM) et la circulaire du Premier Ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, la DPMA poursuit son

évolution, en renforçant notamment ses missions de conception et de pilotage des politiques dont elle a la responsabilité, en clarifiant son rôle vis-à-vis de divers opérateurs (service d'infrastructure de la défense, ONAC-VG, musées) et en prenant en compte la montée en puissance de thématiques particulières, telles que le développement durable ou encore l'offre de logements pour les ressortissants du ministère. Une organisation rénovée de la DPMA prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Une présence dans les territoires



ILE-DE-FRANCE



Direction centrale
Service historique de la Défense
Bureau du logement d'Ile-de-France

EN REGIONS



9 centres territoriaux du SHD



5 bureaux régionaux du logement

Une feuille de route tracée par quatre chantiers ministériels de modernisation

La DPMA est responsable de quatre des seize chantiers de transformation du ministère des armées, initiés dans le cadre de la démarche de modernisation « Action publique 22 ». Il s'agit des chantiers n°6 « Immobilier-Infrastructure », n°14 « Liens avec le monde combattant », n°15 « Patrimoine culturel de défense » et n°16 « Développement durable-Environnement ».

Ces chantiers ont fait l'objet de mandats signés par la ministre des armées (MINARM) et la ministre déléguée auprès de la ministre des armées chargée de la mémoire et des anciens combattants (MIDARM). Ces mandats sont traduits en feuilles de route, elles-mêmes déclinées en objectifs, qui mobilisent toutes les armées, directions et services.



Signé le 29 juin 2018, le mandat du chantier n°6 « Immobilier-Infrastructure » a pour objectifs de réaliser les investissements immobiliers prioritaires de la loi de programmation militaire, d'améliorer les conditions de logement des familles, de dynamiser la gestion domaniale et d'améliorer les choix en matière immobilière. En 2020, la nouvelle architecture

budgétaire des crédits de la politique immobilière a été déployée. Le programme hébergement et le plan de rénovation des lycées militaires ont été réalisés de façon nominale. Le document de consultation des entreprises du contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux (CeGeLog) a été publié fin 2020 pour un choix du concessionnaire en 2021.

Signé le 12 avril 2019, le mandat du chantier n°14 « Liens avec le monde combattant » a pour objectifs de clarifier les buts de la politique de mémoire et de moderniser la gouvernance de l'ONAC-VG tout en améliorant la qualité des services rendus à ses ressortissants. En 2020, les onze journées nationales commémoratives ont été organisées. L'offre numérique s'est intensifiée en



réponse aux contraintes de la crise sanitaire, avec la diffusion en direct de plusieurs cérémonies sur les réseaux sociaux, l'élargissement de l'offre sur le site internet « Chemin de mémoire » et le financement de plusieurs web séries et visites virtuelles. Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2025 de l'ONAC-VG a été signé en juin 2020 et la programmation des travaux de rénovation des sites mémoriels a été arrêtée pour la période 2021-2025.



Cosigné le 22 mai 2019, le mandat du chantier n°15 « patrimoine culturel de défense » a pour objectifs de préparer les musées de demain, en renouvelant leur offre culturelle afin de conquérir de nouveaux publics, de moderniser la fonction archives du ministère pour qu'elle entre dans l'ère du numérique et de favoriser le rayonnement du patrimoine culturel de défense. En

2020, les « projets scientifiques et culturels » du musée de l'air et de l'espace et du musée de l'armée ont été signés. La nouvelle instruction générale ministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, fondamentale pour sa partie relative aux archives, a été finalisée. La directive de politique culturelle 2021-2023 a été signée et les trois musées nationaux ont bénéficié d'un important soutien du ministère pour compenser les conséquences de la crise sanitaire sur leur activité.

Cosigné le 21 juin 2019, le mandat du chantier n°16 « développement durable-Environnement » a pour objectifs de prévenir les risques environnementaux, d'améliorer la performance énergétique des infrastructures non opérationnelles, d'intensifier la protection de la biodiversité et de renforcer la gouvernance et les moyens dédiés aux questions environnementales. En 2020, La nouvelle stratégie ministérielle de la performance énergétique des infrastructures et des mobilités non opérationnelles (SMPE) 2020-2023 a été approuvée. La mobilisation des 2 000 hectares au bénéfice de « Place au Soleil »¹ s'est poursuivie, ainsi que le renforcement de la chaîne des chargés d'environnement avec le recrutement de 39 personnels, après les 35 recrutements réalisés en 2019 et avant les 39 prévus en 2021.

CHANTIER 16 -
DÉVELOPPEMENT
DURABLE -
ENVIRONNEMENT



Cosigné le :
21 juin 2019



Cérémonie commémorative de la bataille de Gravelotte, halle du souvenir, musée de la guerre de 1870 et de l'Annexion, en présence de la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq, 30 août 2020. © SGA/COM / Erwan Rabot.

¹ Plan national visant à augmenter les capacités de production d'énergie électrique d'origine solaire en France auquel le ministère des armées contribue en visant la mise à disposition de 2 000 hectares de ses parcelles à des exploitants de fermes photovoltaïques.

Programmation infrastructure

Département des finances et du pilotage (DFP)

Le DFP élabore la programmation pluriannuelle et annuelle des crédits de la politique immobilière, de la politique culturelle et de la politique mémorielle, confiés à la direction. Il garantit la cohérence physico-financière et la soutenabilité financière de cette programmation et en suit l'exécution.

Il est également responsable de l'ensemble de programmation « Infrastructure » qui regroupe les crédits de politique immobilière placés sous la responsabilité de la DPMA et les crédits relatifs aux infrastructures opérationnelles gérés par les armées.

Il assure le secrétariat du comité de coordination de la fonction immobilière.

Une profonde évolution de la nomenclature budgétaire en 2020 pour améliorer la pertinence des choix d'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les ressources budgétaires consacrées à la politique immobilière, antérieurement regroupées sur le programme 212 « Soutien de la politique de défense », géré par le secrétariat général pour l'administration, sont distribuées en partie sur les programmes 146 « Équipement des forces » de la direction générale de l'armement et 178 « Préparation et emploi des forces » des armées.

Ainsi, le P146 gère désormais le budget des infrastructures liées aux opérations d'armement, le P178, celui lié à l'activité opérationnelle et à la maintenance « locataire » déconcentrée au sein des bases de défense, tandis que le P212 conserve le budget relatif au logement familial, à l'hébergement en enceinte militaire, aux ensembles d'alimentation, à l'administration générale, à l'action sociale et à l'environnement.

Le budget de la politique immobilière attribué au P212 a été consommé en totalité en 2020

La DPMA est responsable du budget opérationnel de programme (BOP) qui regroupe, sur le programme budgétaire 212, les crédits de la politique immobilière qui demeurent sous la responsabilité du secrétariat général pour l'administration. En 2020, la ressource finalement disponible sur ce BOP, soit 584,9 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 424,2 M€ de crédits de paiements (CP), a été consommée en totalité, tant en AE qu'en CP.

Conformément aux objectifs de la loi de programmation militaire 2019-2025, l'effort engagé au profit de l'hébergement en enceinte militaire a été poursuivi (186,5 M€ d'engagements de travaux en 2020), comme celui au profit des familles (167,8 M€ d'engagements et 153,8 M€ de paiements au bénéfice du logement familial et des infrastructures d'action sociale). La consommation de ressources a également été dynamique s'agissant des crédits de réhabilitation lourde et de mise aux normes énergétiques des bâtiments tertiaires (103,7 M€ d'engagements et 154,6 M€ de paiements).



Cette transformation de l'architecture budgétaire, voulue par la ministre des armées, a pour objectif d'améliorer la pertinence des choix d'investissement en conférant aux armées bénéficiaires des infrastructures, une capacité d'arbitrage accrue dans l'emploi des ressources et en assurant une meilleure cohérence entre les programmes d'armement et les infrastructures associées. Elle vise également à garantir l'atteinte des objectifs de la loi de programmation militaire « à hauteur d'homme ».

Un effort budgétaire qui traduit la priorité accordée à la politique immobilière depuis 2017

Les crédits consacrés à la politique immobilière, tous programmes confondus (P146, P178 et P212), financent des dépenses de fonctionnement (entretien courant et locations), des dépenses d'investissement (construction, adaptation et réhabilitation) et des dépenses d'intervention (conservation du patrimoine historique, via le protocole culture-défense).

Le BOP défense (BOP 723) du compte d'affectation spéciale immobilier (CAS immobilier) complète le financement budgétaire de certaines opérations qui sont pleinement intégrées dans la politique immobilière du ministère des armées.

Le CAS immobilier en 2020

En 2020, 137 M€ ont été engagés sur le BOP 723 du CAS immobilier et 148 M€ de paiements ont été constatés. Les opérations engagées en 2020 répondent aux priorités accordées à la densification des emprises et à la remise à niveau des infrastructures de conditions de vie et de travail. Les principales d'entre elles ont permis d'accompagner la montée en puissance du pôle cyber sécurité à Rennes avec la construction d'un bâtiment de restauration (13 €) et l'extension d'un bâtiment technique au profit de la direction générale de l'armement (29 M€).

En 2018, le Parlement a décidé d'une augmentation sans précédent des crédits d'investissement consacrés à la politique immobilière. Ceux-ci ont ainsi augmenté de +417 M€ (+25%) en autorisations d'engagement (AE) et de +424 M€ (+33%) en crédits de paiement (CP) par rapport à la LFI pour 2017, pour s'établir à un total de 2 101 M€ en AE et de 1 719 M€ en CP.

Cet effort financier remarquable était indispensable pour poursuivre l'adaptation des infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires, tout en impulsant une dynamique inédite d'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel et des familles. Celle-ci s'est traduite par une progression très significative des dotations destinées au logement familial et aux infrastructures d'administration générale, de soutien commun, d'hébergement et de restauration, dont l'état impacte directement les conditions de vie et de travail du personnel.



Evolution de la dotation budgétaire consacrée à la politique immobilière (hors titre 2)

En M€	LFI 2017		LFI 2018		LFI 2019		LFI 2020		PLF 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dotation budgétaire	1 669	1 279	2 082	1 701	2 000	1 752	1 981	1 687	2 381	1 779
Fonds de concours	16	16	18	18	5	5	22	22	20	20
Total général	1 684	1 295	2 101	1 719	2 005	1 756	2 003	1 708	2 401	1 799

Nb : Les dotations sont présentées hors loyers budgétaires, ce dispositif ayant été supprimé en 2020. Elles comprennent les crédits correspondant au périmètre de l'ex-action 4 du programme 212 et les crédits de restructurations (Programme 212, action 10, part OS infrastructure). Elles ne comprennent pas les crédits du CAS immobilier.

Les budgets pour les années 2019 et 2020, première et seconde annuités de la loi de programmation militaire 2019-2025, avec des dotations respectivement de 2 005 M€ et 2 003 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 1 756 M€ et 1 708 M€ en crédits de paiement (CP), ont confirmé cet effort, qui sera maintenu en 2021, conformément à la trajectoire de la loi de programmation militaire, avec 2 401 M€ d'AE et 1 799 M€ de CP.

La DPMA, responsable de l'ensemble de programmation « infrastructures » (EP Infras)

En 2020, la DPMA a conduit les travaux d'actualisation annuelle de la programmation militaire (A2PM) du nouvel ensemble de programmation « Infrastructures » décidé à la suite des évolutions de la nomenclature budgétaire intervenues au 1^{er} janvier 2020. Cet ensemble de programmation regroupe désormais les crédits de la politique immobilière des programmes P212 et P178 pour six ans, soit environ 11 milliards d'euros.

La DPMA a notamment encadré les travaux de cet ensemble de programmation par une directive produite en entrée de ces travaux (janvier 2020), fixant les objectifs et les contraintes de l'ensemble de programmation, par une note de sortie présentant les arbitrages rendus et la programmation détaillée en résultant pour les années 2021 à 2026 (juin 2020), ainsi que par un bilan de retour d'expérience (novembre 2020), visant à améliorer la conduite de l'ensemble de programmation pour l'exercice d'actualisation de la programmation 2021.

Les priorités infrastructures de la LPM « à hauteur d'hommes » ont été réalisées en 2020

La réhabilitation des infrastructures de conditions de vie et de travail, priorité de la loi de programmation militaire « à hauteur d'homme », constitue l'un des buts principaux de la politique immobilière. Elle s'incarne, en particulier, dans deux programmes d'investissements majeurs étroitement encadrés par la DPMA : le programme hébergement en enceinte militaire et le plan de rénovation des lycées militaires.

Le programme hébergement

La loi de programmation militaire place le soldat au cœur de ses priorités. Cette orientation se traduit notamment par un programme d'amélioration des conditions d'hébergement en enceinte militaire², présenté officiellement par la ministre des armées le 19 octobre 2019 à Carcassonne, lors de sa visite du 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA).



Ce programme, placé sous la responsabilité de la DPMA, prévoit plus d'un milliard d'euros d'engagements de travaux sur la période 2019-2025, soit le double du flux consacré à l'hébergement par la loi de programmation militaire précédente. Cet investissement permettra la livraison à terme de 32 000 places d'hébergement nouvelles ou réhabilitées. D'ici à la fin de l'année 2025, 18 000 places seront rénovées et 7 600 nouvelles places seront construites.

Le programme hébergement : 186 M€ de travaux engagés en 2020

En 2020, les engagements de travaux ont concerné 49 opérations et se sont élevés à un montant de 186 M€, pour une prévision de 176 M€. Ils ont permis de contractualiser la commande de 4 600 lits neufs ou réhabilités, dont la livraison s'échelonne principalement sur les années 2021 à 2023. 28 bases de défense ont bénéficié de ces commandes. 939 lits neufs ou réhabilités ont été livrés, pour une prévision de 1 815 lits. Des retards consécutifs à la crise sanitaire ont conduit à décaler la livraison de 876 lits en 2021. Les livraisons réalisées ont concerné les bases de défense d'Angers-Le Mans-Saumur (483 lits), de Besançon (70 lits), de Bourges-Avord (90 lits), de Carcassonne (146 lits) et de Djibouti (150 lits).

En 2021, les engagements de travaux du plan hébergement concerneront 96 opérations pour 286 M€. Ils permettront la commande de plus de 8 000 lits neufs ou réhabilités. La livraison de 2 800 lits est prévue.

54% du programme est dédié à l'hébergement des militaires du rang des trois armées (674 M€), 29% à l'hébergement des cadres célibataires (359 M€), 12% à des hébergements d'accueil temporaire (151 M€) et 5% à des hébergements divers, principalement pour les lycées militaires et des écoles de formation (60 M€).

Toutes les bases de défense, en métropole, outre-mer et à l'étranger, sont concernées par ce programme, qui se traduit par une forte accélération des commandes en début de période. Les deux-tiers des crédits du programme seront ainsi engagés fin 2022. Cette accélération permettra de doubler les livraisons, puis de les tripler à partir de 2023.

La rénovation des lycées militaires

Le plan lycées concerne les lycées militaires de Saint-Cyr-l'École, d'Aix en Provence et d'Autun (2 emprises), ainsi que le Prytanée militaire de la Flèche (2 emprises), le lycée naval de Brest et l'École des pupilles de l'Air de Grenoble-Montbonnot.

Son volet « rénovation des infrastructures » est conséquent et vise d'abord à améliorer les conditions d'hébergement des élèves. Il prévoit également la rénovation et la reconstruction de diverses autres installations : antennes médicales, salles de cours, transformation de cinémas en amphithéâtres polyvalents, piscines, stades, etc...



Le budget actuellement affecté à la rénovation des lycées militaires s'élève à 147 M€, dont 126 M€ sur la période 2019-2025, selon la programmation validée lors du Codir « Lycées de la défense » du 22 juin 2020 présidé par la ministre déléguée auprès de la

² Distinct du logement, l'hébergement concerne les militaires du rang, les cadres célibataires (dont les « célibataires géographiques ») et les stagiaires ou élèves des trois armées.

ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Fin 2020, les engagements de travaux réalisés depuis 2019 s'élevaient à un cumul de 41 M€. Les opérations livrées en 2020 ont concerné Saint-Cyr l'École (bâtiment tampon) et La Flèche (3 bâtiments d'internat de type CATALPA).

Le Plan de relance de l'économie : un accélérateur de la transition énergétique

Dans le cadre du plan de relance de l'économie doté de 100 milliards d'euros, annoncé par le gouvernement à la fin de l'été 2020, l'Etat consacrera 2,7 milliards d'euros à la rénovation énergétique de ses bâtiments.

4 214 projets présentés par les ministères et leurs établissements publics ont été sélectionnés à l'issue d'appels à projet conduits par la direction de l'immobilier de l'Etat.

Parmi ces projets, 702 seront réalisés par le ministère des armées pour un montant total de 207,4 millions d'euros.



58 de ces 702 projets, représentant un montant de 29,4 M€, bénéficieront aux établissements publics sous tutelle du ministère, en particulier, l'École Polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ISAE-SUPAERO, l'ONERA, la caisse nationale militaire de sécurité sociale, l'institution nationale des invalides, l'institut de gestion sociale des armées (IGESA), le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'économat des armées ou encore le musée de la marine et celui de l'air et de l'espace.

Trois contrats de performance énergétique seront financés sur les sites de Mourmelon (40,9 M€), de Gap (11,9 M€) et de Castelsarrasin (3,7 M€), pour un montant cumulé de 56,5 M€.

Les contrats de performance énergétique

Ces contrats consistent à confier à un opérateur privé la conception, la réalisation, la maintenance et l'exploitation d'une solution technique globale de gestion énergétique d'un site. Les performances recherchées sont *a minima* de l'ordre de celles qui font référence au niveau national. Ainsi, par exemple, le contrat de performance énergétique du camp de Mourmelon ambitionne de réduire les consommations énergétiques du bâti de 41%, de baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 86% et de couvrir ses besoins énergétiques par de l'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 78%. Il se traduira par la fermeture de l'une des dernières centrales à charbon encore en service dans des camps militaires.

12,4 M€ seront consacrés au financement de 232 projets de remplacement de chaudières au fioul par des systèmes de production de chaleur plus économes et moins émissifs en gaz à effet de serre.

10 projets, représentant un investissement cumulé de 41,7 M€, permettront la rénovation énergétique de bâtiments d'hébergement de jeunes engagés. Ils contribuent directement à l'attractivité des armées et à la fidélisation de son personnel militaire.

66,1 M€ serviront à la rénovation thermique de bâtiments de vie, de travail et de formation des personnels, par la voie de 398 projets d'isolation thermique ou de « relamping », d'un montant moyen de 165 000 €, visant des gains rapides, tant sur le plan énergétique que sur le plan du confort du personnel.

Un effort particulier au bénéfice de la jeunesse et de l'enseignement

Dans le respect de la priorité accordée par le plan de relance à la jeunesse et à l'enseignement, 38 projets parmi ceux portés par le ministère des armées contribuent à l'amélioration des conditions de formation des étudiants, élèves ou stagiaires pour un montant cumulé de 66,9 M€. Il s'agit des projets de rénovation thermique du bâti d'établissements d'enseignement et de recherche : l'École Polytechnique (6 projets pour 5,3 M€), l'ENSTA Paris (1 projet pour 6,1 M€), l'ISAE-SUPAERO (27 projets pour 12 M€), les écoles militaires de santé de Lyon Bron (1 projet pour 18,8 M€), le Prytanée national militaire de La Flèche (1 projet pour 7,6 M€), les écoles de St-Cyr Coëtquidan (1 projet pour 10,5 M€) et les écoles militaires de Bourges (1 projet pour 6,6 M€).

Enfin, un projet de solarisation à Saint-Maixent prévoit la pose et le raccordement d'environ 2 500 mètres carrés de panneaux solaires en « ombrière » sur des parkings, pour un montant de 1,3 M€. Cette réalisation servira d'expérimentation de ce type de technologie qui, si elle rend les services attendus d'elle, sera progressivement installée sur d'autres sites.

Conformément à la logique du plan de relance, qui vise à augmenter le flux d'investissements à court terme pour soutenir le tissu économique local, tous ces projets seront engagés en 2021. Ils irrigueront toutes les régions métropolitaines et ultra-marines, avec une prévalence inévitable pour celles où la densité des implantations militaires est la plus forte (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand Est).

Focus sur le projet concernant les écoles militaires de santé de Lyon Bron

Le site de Lyon Bron accueille depuis 2011 l'école de santé des Armées (ESA), unique école militaire chargée de la formation des futurs médecins et pharmaciens des armées. Il accueille également l'école du personnel paramédical des Armées (EPPA), dont le transfert depuis Toulon, débuté à l'été 2016, est en voie d'achèvement.

Les investissements financés par le plan de relance de l'économie, d'un montant de 18,8 M€, permettront de réhabiliter un bâtiment comprenant 378 lits sur les 724 lits disponibles sur le site qui regroupe un millier d'élèves environ. Ils débutent un ambitieux programme de rénovation de l'ensemble des hébergements élèves des écoles militaires de santé.

Les travaux de performance énergétique qui seront réalisés permettront une réduction de 50% des consommations énergétiques des bâtiments. La réalisation du chantier intégrera des heures d'insertion qui concerneront des publics éloignés de l'emploi.



Stratégie immobilière et domaniale

Sous-direction de l'immobilier et de l'environnement (SDIE)

La SDIE est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique immobilière et domaniale du ministère des armées. Elle représente le ministère dans les instances de gouvernance de la politique immobilière de l'Etat.

Son objectif est d'adapter, optimiser, entretenir et restaurer l'ensemble du patrimoine immobilier du ministère en coordonnant l'action des acteurs de la fonction immobilière.

A ce titre, elle valide les schémas directeurs immobiliers de base de défense et conduit les négociations d'aliénation des immeubles devenus inutiles aux besoins du ministère avec les acteurs locaux.

Elle apporte conseil et assistance à l'ensemble des administrations et services sur les montages immobiliers complexes.

Elle délivre certains actes immobiliers au nom de la ministre des armées (mise à disposition du foncier armées, transfert de droits réels, décisions ministérielles de déclaration d'inutilité des biens avant cession...) et contrôle ceux qui génèrent un transfert de propriété au profit de tiers public ou privé (actes notariés, protocoles de transfert), s'assurant ainsi de la sauvegarde des intérêts du ministère.

Elle articule son action avec le service d'infrastructure de la défense (SID), chargé notamment de la gestion du domaine.

La politique immobilière du ministère des armées répond aux besoins des formations militaires et des autres organismes en matière domaniale, d'infrastructure, de logement et d'environnement. Elle concourt à la définition des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour les aspects intéressant le ministère.

Pour orienter cette politique, les grandes évolutions du plan de stationnement ministériel sont désormais examinées à l'occasion d'un comité ministériel exécutif (COMEX) annuel présidé par la ministre des armées et dont le secrétariat est assuré par la DPMA et l'état-major des armées.

Les schémas directeurs immobiliers

Premier occupant du domaine foncier de l'État, le ministère des armées s'appuie sur des schémas directeurs immobiliers, établis au niveau de chacune des 44 bases de défense et des 5 groupements de soutien en Ile-de-France, pour optimiser l'utilisation de ce patrimoine.

La DPMA pilote le processus d'élaboration de ces schémas directeurs établis par les commandants de base de défense. Elle est chargée de les approuver, de faciliter et de suivre leur mise en œuvre.

La validation des schémas directeurs de bases de défense

Au 31 décembre 2020, 47 schémas directeurs étaient validés (43 pour les bases de défense et 4 pour les groupements de soutien de base de défense), les deux derniers le seront au premier trimestre 2021. En 2021, une campagne d'actualisation de ces schémas directeurs sera lancée, notamment pour les plus anciens ou pour ceux dont les besoins immobiliers ont évolué et/ou la physionomie de la base de défense a changé.

La DPMA pilote directement la manœuvre immobilière en Île-de-France et participe à toutes les études ayant un impact significatif sur l'occupation des sites en région parisienne. En 2021, elle coordonnera l'actualisation du schéma directeur d'Ile-de-France.

Les cessions immobilières

La reconversion souvent complexe des emprises désaffectées bénéficie d'un appui en ingénierie apporté par le secrétariat général à l'administration (SGA) aux territoires : la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) pilote, pour la DPMA, les modalités de reconversion des biens immobiliers concernés, avec l'appui des services de l'infrastructure de

la défense (SID) et en lien avec l'action de redynamisation économique plus globale de la délégation à l'accompagnement régional (DAR).

Il s'agit de conjuguer l'intérêt financier d'aliéner des actifs immobiliers devenus inutiles pour le ministère et la recherche, dans le cadre de projets d'intérêt public, des meilleurs bénéfices socio-économiques pour les territoires.

La MRAI dispose de crédits d'études pour faciliter la reconversion des emprises complexes. En 2020, plusieurs études ont été menées, notamment des études de valorisation de deux sites occupés par l'ONERA à Châtillon et à Meudon (92) et pour la conception d'un schéma d'intention urbaine pour l'ancien détachement du matériel à Salbris (41).

Les cessions immobilières réalisées en 2020

Pour l'année 2020, 43 emprises inutiles aux besoins des armées ont été cédées, dont 26 avec l'appui de la MRAI. Les emprises concernées totalisent une superficie d'environ 400 hectares, pour une valeur cédée d'un montant cumulé de 15,5 M€.

Malgré la crise sanitaire et le renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux, le volume de cessions est resté stable. Certaines signatures d'actes de vente d'un montant important ont cependant été reportées à 2021.

Cinq ventes représentent 77% des cessions réalisées. Il s'agit du site de Francazal à Toulouse (4,1 M€), de la villa Maria à Bordeaux (2,4 M€), de la zone « IGN » de la base aérienne 110 de Creil (2,3 M€), d'une fraction du complexe Lyautey à Saint Jacques de la Lande (1,7 M€) et du fort des Saumonards à Saint Georges d'Oléron (1,4 M€).



Fort des Saumonards, Saint Georges d'Oléron



Villa Maria, Bordeaux

La MRAI joue également un rôle important pour trouver d'autres formes de valorisation des actifs devenus inutiles ou sans emploi, notamment :

- par des transferts d'utilisation des biens, à titre onéreux, vers d'autres ministères (Clos des Ebats à Fontainebleau vers le ministère de la culture en 2020, bâtiment Lemaesquier à Toulouse vers la préfecture de la Haute-Garonne prévu en 2021) ;
- par l'identification de friches difficilement constructibles, afin d'y développer des projets de centrales photovoltaïques ou de préservation et de mise en valeur d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- par la réaffectation d'emprises, dans le cadre du plan Famille du ministère des armées, à des projets de construction de logements familiaux (projet CeGeLog).

Le Protocole Défense-Culture

En liaison avec le ministère de la Culture, dans le cadre d'un protocole Défense-Culture signé en 2005, la DPMA arrête la politique de conservation, d'entretien et de restauration des monuments historiques et assure le suivi des investissements réalisés à ce titre.

En 2020, la façade sud-est de l'église du Val de-Grâce a été restaurée. Les travaux de restauration du bâtiment 001 de l'École militaire et de différents espaces du château de Vincennes, tels que le mur de contrescarpe Nord-Ouest ainsi que le pont de la tour du Bois, se sont poursuivis. L'étude de la restauration des façades Nord (coté esplanade) et de l'église des soldats de l'Hôtel national des Invalides a également été conduite.

Environnement et développement durable

Sous-direction de l'immobilier et de l'environnement (SDIE)

La SDIE élabore la politique environnementale du ministère et s'assure de sa bonne application. Elle assiste le directeur de la DPMA dans sa fonction de Haut fonctionnaire au développement durable.

A ces divers titres, elle participe à la définition et veille à la bonne mise en œuvre des grands plans d'actions ministériels et met en place, anime et professionnalise un réseau de référents développement durable. En parallèle, elle instruit et délivre certaines autorisations prévues au code de l'environnement, notamment pour les installations classées.

La contribution du ministère des armées aux politiques publiques environnementales se pose aujourd'hui en termes de réduction de sa consommation finale d'énergie, conformément aux objectifs nationaux de transition énergétique fixés par la législation³, de respect de normes environnementales toujours plus exigeantes et de protection de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité.

Le ministère décline aussi les engagements de l'État pour « des services publics écoresponsables » qui fixent des objectifs de développement durable dans le fonctionnement des services publics : mobilité des agents, achats plus responsables, suppression des produits phytopharmaceutiques ou recours à l'économie circulaire.

La performance énergétique des infrastructures non opérationnelles

La nouvelle stratégie ministérielle pour la performance énergétique des infrastructures et des mobilités non opérationnelles 2020-2023 a été approuvée le 26 mars 2020 par la ministre des armées et la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Cette stratégie ambitieuse définit les actions qui permettront au ministère de rejoindre les objectifs nationaux de transition énergétique à l'horizon 2030.



Elle prévoit notamment le remplacement de toutes les chaufferies au charbon et au fioul d'ici 2031, soit 1 600 chaudières environ, par des solutions moins polluantes, l'application des obligations de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires fixées par la réglementation et le développement de la mobilité propre.

Elle engage aussi le ministère des armées dans le développement des énergies renouvelables. Elle prévoit notamment que celui-ci mobilisera d'ici à fin

2022, dans le cadre du plan national « Place au soleil », 2 000 ha de ses terrains pour l'installation de fermes photovoltaïques. Au 31 décembre 2020, 402 ha avaient déjà été cédés à des collectivités locales ou loués à des exploitants et 302 ha étaient proposés à la location.

La mise aux normes environnementales des installations classées

Au 1^{er} janvier 2020, le ministère des armées exploitait 3 614 installations classées (IC), dont 2 314 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)⁴ et 1 300 installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)⁵.

³ Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, actualisés par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, qui prévoit, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030, une baisse de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 et une diminution des consommations d'énergies fossiles de 40% en 2030, en mettant fin, en priorité, à l'usage des énergies fossiles les plus émettrices de gaz à effet de serre.

⁴ Dépôts de munitions, ateliers de réparation, chaufferies, entrepôts, etc.

⁵ Forages, prélèvements d'eau, rejets d'eaux pluviales, stations de traitement des eaux usées, etc.

Le ministère des armées est soumis au code de l'environnement pour exploiter ses installations classées. Toutefois, afin de prendre en compte les intérêts de la défense nationale, des dispositions dérogatoires sont prévues par ce code. En particulier, la DPMA exerce les pouvoirs et attributions habituellement dévolus aux préfets de département en la matière et le ministère possède sa propre inspection des installations classées, rattachée au Contrôle général des armées (CGA/inspection des installations classées - IIC). Celle-ci instruit les dossiers liés aux ICPE et aux IOTA et inspecte les installations.

Pour recenser l'ensemble des installations classées et établir un état des lieux de leur régularité administrative, une base de données est en cours de constitution dans le cadre du projet de système d'information SPIDIE/APIA (système de production d'informations et de données immobilières et environnementales). Par ailleurs, un audit de l'état des installations classées a été engagé en 2020 sous la responsabilité du service d'infrastructure de la défense. Les diagnostics établis permettent de programmer les travaux de mise en conformité nécessaires.



Au 31 décembre 2020, 39 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur 48 avaient été approuvés (81%). Concernant les installations classées dites « Seveso seuil haut », ces PPRT délimitent les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations et permettent la maîtrise de l'urbanisation environnante.

En 2020, la chaîne des chargés d'environnement a poursuivi son renforcement avec le recrutement de 39 personnels, après les 35 recrutements réalisés en 2019 et avant les 39 prévus en 2021.

La prévention et le traitement des pollutions

Le ministère des armées occupe une majeure partie du domaine foncier de l'Etat et ses activités exposent le sol, l'eau et le sous-sol. Ces trois milieux font donc l'objet d'une attention particulière. Une base de données ministérielle des sites pollués est en cours de construction et un guide à destination des armées, directions et services est en cours de réalisation pour améliorer la gestion des sites pollués. Environ 20 M€ sont dépensés chaque année pour la dépollution des sols.

Le ministère contribue, par ailleurs, à l'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS), pilotée par le ministère de la transition écologique. Ceux-ci visent à recenser les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, selon les projets d'aménagement envisagés, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité et la santé publiques ainsi que l'environnement.

Un schéma directeur pour réduire, réutiliser et recycler les déchets

De par la diversité de ses activités, le ministère produit environ 35 000 tonnes de déchets par an, dont 20% sont des déchets dangereux (terres polluées, déchets contenant des substances dangereuses, déchets d'équipements électriques et électroniques, véhicules hors d'usage...). Un tiers des déchets viennent des chantiers de construction et déconstruction, un autre tiers est assimilable aux déchets des ménages et le dernier tiers est composé de différents flux de déchets spécifiques (huiles, combustibles, explosifs, déchets d'activités de soins...). Environ la moitié de ces déchets fait actuellement l'objet d'une valorisation, soit par recyclage soit par incinération avec récupération d'énergie par exemple.

Une stratégie de gestion des déchets, qui prendra la forme d'un schéma directeur, est en cours d'élaboration. Son objectif est, d'une part, d'améliorer l'organisation du ministère en matière de gestion des déchets et, d'autre part, de fixer des objectifs de réduction et de valorisation des déchets, ainsi que les actions et mesures nécessaires pour les atteindre. Des gains sur achats sont également attendus. Le schéma directeur permettra au ministère des armées de contribuer efficacement à la politique nationale relative aux déchets.

La protection de la biodiversité

Les terrains militaires, d'accès réglementés, préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, présentent une richesse faunistique et floristique reconnue aux niveaux national et européen. Ainsi, environ 200 000 hectares (soit près de 80 %) du domaine foncier de la Défense

font l'objet d'au moins un classement et de la protection associée : 48% sont inclus dans des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, 15% sont classés Natura 2000 (203 emprises concernées) et 37% sont inclus dans des parcs naturels régionaux ou des réserves naturelles nationales.

La gestion de la biodiversité présente sur ces territoires fait l'objet de partenariats locaux, principalement avec l'Office national des forêts (94 conventions) et les Conservatoires des espaces naturels (35 conventions), mais aussi avec la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Union nationale de l'apiculture française ou encore l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (intégré aujourd'hui dans l'Office français de la biodiversité).

Mais cette richesse écologique, observée lors des inventaires réalisés sur le terrain, présente également des dégradations, par manque de connaissance et aussi de gestion. Depuis 2019, pour remédier aux lacunes constatées, le ministère s'attache à concevoir une stratégie nationale de préservation de la biodiversité sur les emprises des armées. Pour cela, il prend appui sur un partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle et sur le programme LIFE « NaturArmy » soutenu par des financements européens. Ce dernier, qui couvre la période 2019-2023, vise à renforcer l'organisation et les moyens dédiés à la gestion des sites Natura 2000 pour en préserver la richesse et en assurer une gestion exemplaire.

La cartographie des espèces remarquables présentes sur les sites du ministère

Un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle a été signé le 22 mars 2019 pour cartographier la présence d'écosystèmes et d'espèces remarquables sur les sites du ministère et définir une stratégie pour préserver cette biodiversité sur le long terme.

En 2020, l'équipe du Muséum a réalisé une série de visites sur plusieurs camps militaires afin de mieux connaître les activités et les modes de gestion des sites militaires mais aussi pour avoir un premier aperçu des milieux naturels qu'ils abritent. Un travail de fond a également été mené pour récupérer et structurer les données d'inventaires collectées sur les sites militaires.



Camp militaire des Garrigues à Nîmes (Gard) – Site classé Natura 2000. La diversité des milieux maintenue du fait des activités pratiquées sur le site favorise une richesse avifaunistique marquée notamment par la présence du cortège des espèces des garrigues méditerranéennes. Les principales espèces de passereaux et assimilés, caractéristiques des zones méditerranéennes, sont présentes dans le camp. Le camp présente aussi un intérêt majeur comme site de nidification et comme territoire de chasse pour de nombreux rapaces : Aigle de Bonelli, Milan noir, Grand Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc et busard cendré.

Logement familial

Sous-direction du logement (SDL)

La SDL élabore et met en œuvre la politique d'offre de logement au profit des ressortissants de la Défense avec l'objectif d'accompagner la forte mobilité des personnels militaires et de faciliter l'accès au logement des personnels militaires et civils aux revenus les plus modestes.

Six bureaux régionaux du logement (Ile-de-France, Lyon, Metz, Rennes, Marseille et Toulon) relayent son action sur le territoire métropolitain et, dans chacune des 45 bases de défense, un bureau du logement travaille au profit du commandant de la base, autorité chargée de l'attribution et du retrait des logements. En outre-mer et à l'étranger, la mission logement est mise en œuvre par les 9 bureaux interarmées du logement (BIL)⁶ qui dépendent de l'EMA.

La politique d'offre de logement conduite par la DPMA est une composante essentielle de la condition du personnel régulièrement évoquée en conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Elle est également un acteur essentiel du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022.

Elle consiste à proposer des logements aux familles à des conditions avantageuses. Le ministère dispose pour cela d'un parc utile de 35 300 logements en métropole et outre-mer, dont environ 10 700 logements domaniaux et 21 300 logements réservés par convention auprès de bailleurs, le plus souvent sociaux.

Cette politique, orientée en priorité, mais non exclusivement, au bénéfice du personnel chargé de famille, ne doit pas être considérée comme un droit, hormis les cas où elle est la contrepartie d'une obligation de loger (logements concédés par nécessité absolue et conventions d'occupation précaire avec astreinte).

En 2020, le ministère a consacré 156,5 M€ (AE) à la mise en œuvre de sa politique de logement. Ces dépenses ont notamment permis :

- **d'adapter le nombre et la qualité des logements réservés en métropole, en priorité dans les zones de fortes tensions locatives** : le Plan Famille prévoit, pour la métropole, la réservation de 660 logements neufs de 2018 à 2020 ; 273 logements neufs ont pu être commandés en 2018, 153 en 2019 et 186 en 2020, soit 612 logements au total ; la crise sanitaire ayant retardé la conclusion de certaines réservations, l'objectif initial de 660 logements neufs réservés sera atteint en 2021 ;

- **d'augmenter l'offre de logements en outre-mer** : l'objectif retenu par le Plan Famille est de porter la part des logements domaniaux à 50% du parc total proposé aux ressortissants, afin de limiter des prises à bail coûteuses, tout en conservant une certaine souplesse ; cet objectif est désormais atteint sur les deux territoires prioritaires, à Mayotte, avec la livraison en 2020 de 24 logements commandés en 2018, et en Guyane avec un programme de construction de 54 logements, dont 6 logements livrés en 2020, puis 30 en 2021 et 18 en 2022 ; l'attention est également portée sur le logement en Polynésie (24 logements rénovés et 20 construits), dans les Antilles (5 villas livrées) et à La Réunion (3 villas livrées) ;

- **d'améliorer l'état technique du parc domanial** : le budget consacré au maintien en condition du parc est en hausse sur la période 2018-2020 : 40 M€ en AE en 2018 ; 43 M€ en 2019 et 50,5 M€ en 2020 ; deux opérations d'envergure sur Poitiers (réhabilitation de 20 logements à la Vieille Chauvinerie) et sur Brest (rénovation totale de la cité St Pierre) ont notamment été financées en 2020.

La crise sanitaire du printemps 2020 a entraîné une baisse des demandes de logement, de la réception des congés locataires et des attributions de logement. L'activité des Bureaux logement est revenue à son niveau habituel à l'été et l'attribution des logements a pu alors être

⁶ Implantations des BIL : Forces de souveraineté (forces armées) aux Antilles, en Guyane, zone sud de l'Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française ; Forces de présence (éléments français) au Sénégal, au Gabon, en Côte d'Ivoire, à Djibouti.

assurée. Malgré ce contexte difficile, le taux de satisfaction des demandes de l'année 2020 est supérieur à celui de 2019 (57,1% au niveau national, 71,6% en Ile-de-France).

La modernisation de la gestion de l'offre de logement

Le contrat CeGeLog d'externalisation de la gestion des logements domaniaux

A l'échéance du « bail civil », qui lie actuellement le ministère des armées à CDC HABITAT, la gestion du parc métropolitain de logements domaniaux sera assurée dans le cadre d'un contrat de concession de service, appelé CeGeLog, d'une durée de 35 ans.

Le périmètre de ce contrat, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022, comprendra l'ensemble des prestations de gestion locative et d'entretien. Il inclura également un programme de construction et de réhabilitation ambitieux qui prévoit la rénovation, notamment énergétique, de 80% du parc de logements domaniaux ainsi que la construction de 2 500 logements domaniaux neufs.

Le projet a connu deux avancées décisives en 2020 : le projet de contrat a été validé en fin d'année au niveau interministériel ; la procédure de consultation a été poursuivie et le deuxième document de consultation des entreprises (DCE) a été publié le 4 décembre 2020 pour un choix du concessionnaire en 2021.

L'objectif final est de disposer d'un parc utile d'environ 12 000 logements domaniaux au standard actuel de location dès l'année 2032 et de 15 000 logements à la fin de la concession en 2046, contre 8 000 actuellement.

La modernisation des systèmes d'information du logement

Un nouveau système d'information logement, dénommé « ATRIUM », sera mis en service en novembre 2021 en métropole et, dans un second temps, en outre-mer.

Outil de gestion modernisé pour les agents de la chaîne logement, il intégrera également une interface améliorée pour les bénéficiaires (espace « client privé » sur internet sécurisé, mise en ligne des logements proposés, dématérialisation des dossiers...) pour une prestation facilitée et accélérée. Il permettra ainsi une plus grande lisibilité sur la procédure et les critères de priorisation dans l'attribution des logements, ainsi qu'une amélioration de la performance de l'offre de logement en métropole et outre-mer.

L'intégration de la chaîne du logement

A compter du 1^{er} janvier 2021, les bureaux logement situés dans les bases de défense, qui dépendent organiquement du service du commissariat des armées (SCA), seront rattachés à la sous-direction du logement de la DPMA. Cette mesure favorisera la professionnalisation, la cohérence et la lisibilité de la chaîne logement. Elle concerne 38 bureaux et 10 antennes employant 107 personnes au total.



Construction de logements domaniaux à Rémire-Montjoly en Guyane

Mémoire et action éducative

Sous-direction de la mémoire et de l'action éducative (SDMAE)

La SDMAE est chargée de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la mémoire des guerres et conflits contemporains (depuis 1870) et d'élaborer le programme commémoratif correspondant. Elle assure ainsi la conception, le pilotage et la programmation de la politique mémorielle du ministère des armées.

Son action porte également sur la valorisation du patrimoine mémoriel en France et à l'étranger constitué des nécropoles, des sépultures de guerre et les hauts lieux de la mémoire nationale. C'est dans ce cadre qu'elle développe le tourisme de mémoire.

La politique mémorielle est déclinée au niveau territorial par l'ONAC-VG, principal opérateur mémoriel sur lequel la SDMAE exerce la tutelle métier, et, à l'étranger (hors Algérie et Maroc), par les missions de défense près les ambassades.

Guidée par la directive triennale 2020-2023 signée le 20 décembre 2019 par la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants (MIDARM), la politique de mémoire des conflits contemporains du ministère des armées se traduit par plusieurs dispositifs étroitement imbriqués.

La poursuite des grands chantiers patrimoniaux

Socle de la politique de mémoire, le patrimoine mémoriel de pierre du ministère des armées s'accroît régulièrement et compte désormais, sur le territoire français métropolitain, 275 nécropoles (279 si l'on inclut quatre lieux de sépultures militaires en cours d'acquisition) et 10 hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN).

Au total, 8,8 M€ ont été alloués en 2020 à son entretien, sa rénovation et sa valorisation, dont 4,4 M€ sur la trésorerie fléchée de l'ONAC-VG, celui-ci ayant perçu en outre une subvention (0,1 M€ en 2020) pour contribuer au financement de la rénovation des monuments aux morts communaux et départementaux.

Pour les HLMN, 2020 a vu l'achèvement des travaux de restauration du mémorial et de la nécropole sur le site du camp de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin), la livraison de l'espace pédagogique et des nouveaux bureaux au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine) et le lancement de la restauration des ateliers de la prison de Montluc (Rhône). Cette année a également été l'occasion d'harmoniser la politique tarifaire dans les sites concernés, tout en introduisant la gratuité pour les scolaires, conformément à l'engagement pris par la MIDARM.

Par ailleurs, trois nouveaux « projets partenariats territoires » (PPT) ont été noués en 2020 pour un total de 0,78 M€ : rénovation de la carrière Wellington à Arras (Pas-de-Calais), création des Chemins de mémoire en Morvan (Nièvre) et des Jardins de la paix (Somme). La mise en œuvre de la nouvelle charte paysagère des nécropoles, conçue en 2019 pour que celles-ci préservent l'environnement et la biodiversité, a trouvé ses premières concrétisations à Fleury-les Aubrais (Loiret) et à La Doua (Rhône).

Les programmations, établies en concertation avec l'ONAC-VG, ont été notifiées par la DPMA respectivement le 12 novembre 2020, pour les travaux de restauration des lieux de mémoire du ministère des armées à conduire pour la période 2021-2025, et le 23 décembre, pour les actions de valorisation des sites.

Une année commémorative jalonnée de temps forts mémoriels malgré la crise sanitaire

En 2020, les 11 journées nationales commémoratives prévues par des textes législatifs et réglementaires ont pu être organisées, mais dans un format souvent réduit, adapté aux mesures de sécurité sanitaire.

La pandémie de COVID-19 a également affecté le programme mémoriel initialement prévu, dont les thématiques principales étaient l'année de Gaulle, la bataille de France de mai-juin 1940, la fin du 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale avec la libération des camps, le



centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu et l'entrée au Panthéon de Maurice Genevoix, le 70^e anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée, ainsi que le 150^e anniversaire de la guerre de 1870, sous l'angle de la réconciliation franco-allemande.



Néanmoins, plusieurs commémorations présidées par les plus hautes autorités de l'État ont été organisées au cours du premier semestre, en particulier les anniversaires de la libération des camps, des combats de la bataille de France (cérémonie à Montcornet dans l'Aisne, le 17 mai, lieu de la bataille où s'est illustré le colonel de Gaulle), de l'Appel du 18 juin, des combats de la bataille des Alpes (cérémonie à Cervières dans les Hautes-Alpes, le 20 juin) ou encore celui des massacres des tirailleurs africains par l'armée allemande (cérémonie au Tata sénégalais de Chasselay dans le Rhône, le 21 juin). Désignée comme une priorité mémorielle du ministère des armées, la préparation de la commémoration du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie qui se déroulera en 2022, a été lancée en 2020.

Une dynamisation de la politique mémorielle internationale

L'année 2020 a permis de renforcer les outils d'acculturation du réseau des attachés de défense à la politique mémorielle, principalement avec la mise en place d'une boîte à outils numérique, recensant des éléments de langage, ressources documentaires, fiches pays et plaquettes institutionnelles sur la politique de mémoire, sur l'espace Intranet des missions de défense à l'étranger.

L'année 2020 a également permis de travailler à « l'exportation » de l'action pédagogique mémorielle à l'étranger, avec la signature, le 14 mai 2020, d'un partenariat entre la DPMA et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui pilote le réseau des lycées français à l'étranger, prévoyant la diffusion des appels à projets pédagogiques auprès des établissements scolaires du réseau et l'ouverture aux classes des dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Un soutien aux projets mémoriels et pédagogiques locaux plus limité qu'habituellement, mais significatif.

La crise sanitaire a aussi eu un fort impact sur l'activité de soutien aux projets mémoriels, patrimoniaux et pédagogiques émanant des associations, des collectivités territoriales ou des établissements scolaires, ceux-ci impliquant majoritairement des rassemblements ou déplacements en groupes, peu compatibles avec le respect des gestes barrière.

Cependant, malgré la crise, 59 acteurs mémoriels (fondations, établissements publics, collectivités, associations) ont bénéficié de subventions qui leur ont permis de mener à bien leurs projets. Par ailleurs, la DPMA a soutenu le fonctionnement global de 18 fondations et associations liées au monde combattant. Ces acteurs ont ainsi pu apporter un soutien aux victimes du terrorisme, organiser des événements et diffuser des informations liées à la mémoire combattante, mener des recherches historiques (militaires disparus pendant la guerre d'Algérie) ou encore assurer le ravivage quotidien de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

S'agissant du volet pédagogique de l'action mémorielle, 325 projets d'enseignement de défense (contre 900 en 2019) ont pu bénéficier d'une subvention, permettant ainsi l'implication de plus de 20 000 élèves. Les grands événements et rencontres de l'enseignement de défense, à l'image de la cérémonie de remise de trophées « Héritiers de mémoire » et de la « Journée nationale des trinômes académiques », ont été adaptés aux contraintes sanitaires : un séminaire numérique des trinômes a, par exemple, eu lieu le 17 décembre, en présence de la MIDARM et de hautes autorités de plusieurs ministères.

« Commémorer autrement » : une année placée sous le signe de l'innovation numérique

Tandis que les circonstances de la pandémie ont éloigné les publics habituels des cérémonies, il est apparu indispensable de commémorer autrement, selon des codes et formats plus en prise avec notre époque, tout en restant conformes aux orientations recherchées en matière de politique mémorielle. De ce point de vue, l'année 2020 a été placée sous le signe de l'innovation numérique.

Ainsi, la DPMA, en partenariat avec l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd) et la mission communication du SGA (SGA-COM), a mis en place au second semestre 2020 un dispositif qui a permis aux internautes de suivre en direct trois cérémonies commémoratives⁷ depuis les réseaux sociaux du ministère des armées (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube). Un premier bilan de cette offre permet d'affirmer que celle-ci répond à une demande et encourage son déploiement.

Parallèlement, le site Internet *Chemins de mémoire* a proposé pour chacune de ces cérémonies, outre une offre documentaire et pédagogique, un aperçu des actualités mémorielles patrimoniales et culturelles des partenaires en lien avec la commémoration, et relayé les messages du chef de l'État ou de la MIDARM qui ont présidé les cérémonies.

Par ailleurs, de nouvelles productions, conçues en coopération avec l'ECPAD pour accompagner les thématiques mémorielles 2020, ont été diffusées sur les sites et réseaux sociaux du ministère des armées. Il s'agit :

- de deux web-séries, l'une intitulée « Comme en 40 ! », pour commémorer les combats de la « drôle de guerre » et les débuts de la Résistance (diffusion de mai à novembre 2020), l'autre, dénommée « 1870 – l'année terrible », pour mettre en valeur divers lieux de mémoire de la guerre franco-prussienne sur le territoire (diffusion de décembre 2020 à avril 2021) ;
- d'un film commémorant le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de triomphe, diffusé le 11 novembre 2020.

Des outils innovants au service du tourisme de mémoire

Le patrimoine mémoriel français a reçu 15,2 millions de visiteurs en 2019⁸, en hausse de 3,7% par rapport à 2018.

En 2020, les actions innovantes pour valoriser le patrimoine mémoriel se sont poursuivies, telles que la réalisation de visites virtuelles à 360° de HLMN (Mont-Valérien et Struthof en 2020), avec le concours de l'ECPAD. Cette opération, débutée en 2018, a reçu comme chaque année un grand succès public, à la Fabrique Défense, en janvier, ou lors des Journées européennes du patrimoine, en septembre aux Invalides. Elle est aujourd'hui valorisée sur la chaîne YouTube du ministère.

Plusieurs initiatives innovantes ont également été mises en œuvre en 2020, notamment l'organisation à l'automne d'un cycle de trois webinaires « La crise sanitaire, une opportunité pour innover ? Publics, organisation et monétisation », qui a réuni plus de 850 participants, mais aussi le lancement mi-octobre de la 3^e édition de l'appel à projets « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire ».



⁷ Cérémonie du Vel d'Hiv du 19 juillet : 17636 impressions sur Twitter, 27 949 sur Facebook, 5197 sur YouTube ; Cérémonie à Gravelotte le 30 août : 42 805 impressions sur Twitter, 102 052 sur Facebook ; cérémonie en hommage aux harkis du 25 septembre : 19 312 impressions sur Twitter, 74 835 sur Facebook.

⁸ Enquête réalisée en 2020 en partenariat avec l'Observatoire économique de la défense (OED) de la DAF.

Patrimoines culturels

Délégation aux patrimoines culturels (DPC)

La DPC est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique culturelle du ministère. Elle s'est enrichie d'une cellule « mécénat » créée en octobre 2020.

Elle pilote la politique muséale du ministère en assurant notamment la tutelle stratégique des musées de l'armée, de la marine et de l'air et de l'espace.

Elle élabore et met en œuvre la politique des archives et oriente les travaux des bibliothèques du ministère. Elle coordonne, en particulier, l'expression des besoins et la mise en place des systèmes d'information dédiés à la gestion des archives et des bibliothèques. Elle développe la politique de numérisation et de mise en ligne des archives et collections du ministère.

Elle valorise le patrimoine culturel de la défense par la voie d'actions de promotion de la filière de la culture et de la recherche en histoire et d'actions de soutien à l'édition et à la production audiovisuelle.

Le ministère des armées est le dépositaire d'un patrimoine culturel riche et diversifié, matériel (monuments, sites et nécropoles, musées et salles d'honneur ainsi que leurs collections, archives et bibliothèques) et immatériel (traditions, symbolique, musiques, cérémonies et célébrations), réparti sur l'ensemble du territoire.

La politique culturelle consiste à conserver, enrichir, valoriser, développer et transmettre ce patrimoine. Ses actions sont orientées aussi bien en direction de la société qu'à l'intérieur des armées. Une directive de politique culturelle pour les années 2021-2023 a été signée par la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants (MIDARM) le 10 novembre 2020.

Les musées nationaux sous tutelle du ministère des armées

Après la signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour les années 2020-2024 le 12 juillet 2019, le **musée de l'armée** s'est doté d'un nouveau projet scientifique et culturel (PSC), approuvé par le conseil d'administration du 12 juin 2020. L'année 2020 a également vu la création, côté nord de l'Hôtel des Invalides, d'une salle d'exposition temporaire et d'un nouvel espace d'accueil du public.

Comme pour le musée de l'armée, l'année 2020 s'est inscrite pour le **musée de l'air et de l'espace** dans la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance signé le 17 juin 2019, complété par un projet scientifique et culturel validé le 5 juin 2020. Le COP 2020-2024 programme des travaux d'infrastructure de nature à parfaire l'insertion du musée dans son territoire et à bénéficier de l'ouverture à



proximité de la station de métro du Grand Paris et des manifestations organisées lors des JO de 2024. Le 18 octobre 2020, à l'occasion de la journée de l'architecture, le musée a ouvert en avant-première l'accès à la tour de contrôle de l'aérogare Labro, jusqu'alors inaccessible au public.

Le chantier de rénovation du site parisien du **musée national de la Marine** est entré en 2020 dans la phase des travaux d'infrastructure (le palais de Chaillot est fermé au public depuis le 31 mars 2017). Le choix du muséographe en juillet 2019 et les travaux du programme architectural débutés en fin d'année 2019 ouvrent une nouvelle étape de la rénovation.

Les musées nationaux ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Pour pallier la fermeture des salles d'exposition et de lecture, ils ont développé leur présence en renforçant leur offre numérique sur leurs sites internet et en augmentant leurs activités sur les réseaux sociaux. La crise sanitaire a toutefois occasionné des pertes de recettes significatives qui ont dû être compensées par une dotation financière exceptionnelle du budget des musées.

La modernisation des systèmes d'information de recensement des biens culturels

Deux systèmes d'information ministériels sont actuellement dédiés au recensement des biens culturels conservés par le ministère des armées. « Archange », d'une part, lancé par la DPMA et dédié au suivi scientifique et de gestion logistique des biens culturels mobiliers (peintures, armes anciennes, collections techniques...) et « CLADE », d'autre part, outil de coopération pour l'accès à la documentation électronique lancé à l'initiative de la direction générale de l'armement et de la DPMA, au bénéfice des bibliothèques et centres de documentation du ministère. Les catalogues de onze unités documentaires sont désormais accessibles sur internet, depuis un point d'entrée unique. D'autres bibliothèques et centres de documentation rejoindront progressivement CLADE.

Les archives

La politique ministérielle des archives comporte des missions régaliennes, comme le traitement des demandes de dérogation aux délais de communication des archives. La demande continue à être forte (562 dérogations en 2018, 780 en 2019 et 514 en 2020), manifestant l'intérêt croissant des citoyens pour les archives, en particulier pour les dossiers individuels de militaires.



Les 16 services d'archives intermédiaires du ministère des armées, qui conservent environ 150 km linéaires d'archives, font l'objet d'un suivi qui combine la révision des textes réglementaires, le contrôle scientifique et technique sur place, la formation et la professionnalisation des personnels aux bonnes pratiques archivistiques, la

signature des visas d'élimination, conjointement avec la révision des délais de conservation nécessaires, et la vérification du taux d'amiante présent dans l'air des magasins de conservation, pour préserver la santé des agents. L'objectif est désormais d'accélérer le versement au service historique de la défense (SHD) des fonds d'archives anciens encore présents dans ces services.

Une politique active de revendication des archives publiques qui se trouvent en mains privées est également en œuvre.

Un enjeu pour l'avenir : l'archivage électronique

Dans un contexte de dématérialisation croissante des processus administratifs, l'archivage électronique est un enjeu majeur des années à venir : il est essentiel d'assurer la pérennité des informations du ministère sur le long terme et de garantir leur lisibilité, leur intégrité et leur sécurité, qu'il s'agisse de données produites par des systèmes d'information ou issues des outils bureautiques et des messageries électroniques. Cet enjeu s'articule autour des actions suivantes : mise en place d'une gouvernance ministérielle de l'archivage électronique ; développement de l'archivage électronique et d'une stratégie de l'information pérenne en s'appuyant sur le projet interministériel VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire) ; déploiement du système d'information « Archipel », outil de gestion des archives du service historique de la défense et système d'archivage électronique du ministère.

La première version d'Archipel comprend la mise en place du socle technique, la gestion des archives papier et les fonctionnalités permettant le versement des archives électroniques. La vérification d'aptitude a été prononcée en octobre 2020, pour une mise en production et un déploiement progressif sur les sites du SHD au premier semestre 2021.

La numérisation et la diffusion au plus grand nombre des patrimoines de l'esprit

Depuis 2018, les projets de numérisation de documents conservés dans les bibliothèques, les services d'archives et les musées du ministère des armées intègrent un plan pluriannuel de numérisation. Les documents numérisés enrichissent progressivement les rubriques du site internet « Mémoire des hommes » ou le site « Gallica », dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France dont le renouvellement est en cours.

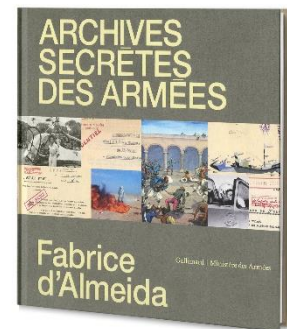
Le site « Mémoire des hommes »

En 2020, les contenus du site internet « Mémoire des hommes » ont continué à être considérablement enrichis. Le site a accueilli deux nouvelles bases de données nominatives : les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande (31 000 noms) ; les morts en déportation et travailleurs français décédés en Allemagne (112 000 noms). Très attendus des généalogistes, 6 900 registres de recensement des troupes (couvrant les années 1716 à 1814) conservés au SHD ont été numérisés et publiés. Pour présenter aux internautes la variété des richesses patrimoniales de la défense (mobilier, peintures, uniformes, insignes, armes...), une base proposant des photographies et des notices de 900 biens culturels conservés par le ministère a été mise en ligne. Enfin, le ministère s'est engagé dans une démarche d'*open data* en proposant aux internautes le libre téléchargement des bases de données de Mémoire des hommes.

La promotion du patrimoine culturel

Des soutiens à la production artistique, littéraire et audiovisuelle sont accordés chaque année dans le cadre du Comité d'aide aux projets patrimoniaux et culturels, dont les personnalités qualifiées (conservateurs, universitaires, etc.) statuent sur les demandes présentées.

Ainsi, treize ouvrages ont été soutenus en 2020, dont le catalogue « *Les Peintres Officiels de la Marine* » et le très beau livre « *Archives secrètes des Armées* » de Fabrice d'Almeida, coédité avec les éditions Gallimard en partenariat avec France Inter. Le premier appel à concourir d'un nouveau prix « Les Galons de la BD » a été lancé en octobre 2020. Il récompense deux bandes dessinées traitant du fait militaire, ses enjeux ou ses conséquences. Dix-huit productions audiovisuelles (documentaires, web-docs ou fictions) traitant des conflits du XX^e siècle ont également reçu un soutien.



Par ailleurs, et de façon complémentaire, chaque année des projets culturels ou scientifiques d'institutions (ministères, établissements publics, universités, collectivités territoriales, etc.) ou d'associations (colloques, expositions temporaires, spectacles vivants, festivals, etc.) sont accompagnés et la DPMA participe directement à des événements à Paris et en régions, même si en 2020, seuls le festival des « Rendez-vous de l'histoire de Blois » et les « Journées européennes du patrimoine » (66 228 visiteurs dans 62 sites du ministère) ont pu être maintenus.

Cette politique de soutien permet à un large public de découvrir l'histoire et le patrimoine du ministère des armées et ancre celui-ci comme un acteur culturel incontournable dans les territoires. Chaque année, la DPMA, en lien avec le ministère de la Culture, dresse un bilan annuel de la participation des sites du ministère aux manifestations culturelles nationales.

Le soutien accordé à la recherche en histoire

Chargée de la cohérence de la recherche historique au sein du ministère des armées, la DPMA assure le secrétariat permanent de deux instances : le comité directeur de la recherche historique de la défense (CDRHD), présidé par la secrétaire générale pour l'administration, et le conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD), présidé par un professeur émérite des universités.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche en histoire, la DPMA attribue chaque année dix allocations de recherche à des étudiants inscrits en 3^e cycle universitaire. Les allocataires sont choisis par le Conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD). En 2020, afin de mieux accompagner les doctorants dans leur parcours de recherche et de les associer encore davantage aux programmes de recherche menés au sein du ministère, le système de soutien a évolué, avec la mise en place progressive de contrats doctoraux rémunérés d'une durée de trois ans (3 contrats attribués en 2020). À terme, l'ambition de cette évolution est de donner une place plus conséquente à l'histoire militaire et au domaine de recherche des *war studies* au sein de l'université et du monde académique.

Le soutien à la recherche en histoire se manifeste également par la désignation chaque année du prix d'histoire militaire qui récompense la meilleure thèse et le meilleur mémoire de master 2.

Service historique de la Défense

Le Service historique de la Défense (SHD)

Rattaché au directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives, le Service historique de la Défense (SHD) est un service à compétence nationale chargé de mettre en œuvre la politique ministérielle d'archives déterminée par la DPMA. Il est responsable de la collecte, de la conservation et de la communication des fonds d'archives du domaine de la Défense, sur supports papier et électronique.

Cette fonction archives est complétée par d'autres missions: le SHD gère une riche bibliothèque patrimoniale en histoire militaire; il est également l'opérateur de référence de la fonction « histoire » du ministère et de la « symbolique » du ministère des armées.

Le SHD est réparti sur dix emprises métropolitaines : Vincennes, Pau, Châtelleraut, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Le Blanc et Caen et s'appuie sur un effectif de 607 agents. Un schéma directeur immobilier de ces emprises a été lancé en 2020 pour être finalisé en 2021.

Les actions du SHD s'inscrivent dans le cadre du chantier ministériel de transformation relatif au patrimoine culturel de défense et dans son projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) signé le 17 juillet 2019. Ces deux documents fixent les enjeux et les perspectives du SHD jusqu'en 2023.

La fonction « archives »

Collecter

Le SHD est chargé de la collecte des archives (documents, données bureautiques, données et métadonnées issues des systèmes d'information) du secrétariat général de la Défense et de la sécurité de la Défense (SGDSN), des cabinets des ministres, du secrétariat général pour l'administration, de la direction générale de l'armement, de l'ensemble des états-majors, de la gendarmerie nationale pour ses fonctions de défense et de tous les organismes et établissements publics rattachés. En conséquence, la majorité des archives conservées par le SHD sont des archives d'organismes publics dont la collecte, la gestion et l'accès sont régis par le Code du patrimoine (articles L.213-1 et suivants). À l'heure actuelle, le SHD conserve de l'ordre de 450 km linéaires d'archives papier. Le projet « ArchiPel », dont le déploiement interviendra en 2021, fera prendre au SHD le tournant de la transformation numérique.

Classer

Le traitement des archives (opérations de tri, de classement et de description des fonds d'archives) nécessite un personnel spécialisé et formé. Les instruments de recherche (inventaires, bases de données, catalogues...) sont les clefs d'accès aux fonds d'archives, mis à disposition du public dans les salles de lecture du SHD ou sur son site internet.



En 2020, le contexte de l'épidémie de COVID-19 a eu un fort impact sur l'accueil du public en salle de lecture. Les deux confinements ont obligé à des périodes de fermeture complète et l'application des consignes sanitaires a conduit à réduire fortement le nombre de lecteurs accueillis. La fréquentation des sites du SHD a diminué d'un tiers, voire de moitié.

Depuis janvier 2020, le SHD met en œuvre les consignes du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) portant sur le respect de la réglementation sur la protection du secret de la défense nationale en matière de communication des archives devenues librement communicables, mais classifiées. Celle-ci prévoit notamment une déclassification formelle des documents avant toute consultation. Avec le renfort de personnels contractuels recrutés à cette fin, le SHD veille à limiter les délais nécessaires à la déclassification des articles dont la communication est demandée par les lecteurs. Il mène, dans le même temps, un vaste chantier de déclassification de l'ensemble des séries les plus consultées. Au 31 décembre 2020, plus de 25 000 articles avaient pu être traités.

Le SHD a continué à accueillir la commission de recherche sur le Rwanda et a traité les demandes de reproduction et de déclassification de la commission.

Le Service historique de la Défense est également chargé, en s'appuyant sur les archives qu'il conserve, de missions connexes, comme la qualification des unités combattantes et les réponses aux usagers, par exemple pour la transmission des états de service aux anciens militaires souhaitant faire valoir leurs droits à la retraite. Cela représente pour le seul site de Vincennes 5 366 communications administratives.

Conserver

Le programme de «rétroconversion» fait partie de la feuille de route de transformation numérique du SHD. En 2020, 574 instruments de recherche représentant 45 130 pages ont été encodés. Les instruments de recherche «rétroconvertis» viennent alimenter les bases de données d'ARCHIPEL et du site Internet du SHD.

Pour des raisons de conservation préventive et de consultation en ligne, 400 000 documents et pages ont été numérisés en 2020, dont plus de 100 000 alimenteront le site internet « Mémoire des Hommes ».

Communiquer & accéder

En 2020, deux expositions se sont tenues à Vincennes : « Expériences combattantes, paroles aux harkis » et « Obéir, désobéir, commander. De Gaulle, une carrière militaire (1910-1952) ». Le service a également accueilli l'exposition temporaire « 300 ans d'hydrographie française » du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), invité d'honneur des Journées européennes du patrimoine. Malgré une période d'ouverture au public réduite en raison du contexte sanitaire, environ 6 000 visiteurs ont découvert ces expositions.

Le SHD a participé les 13 et 14 novembre 2020 à la Nuit numérique des Musées. Cet événement, 100% numérique, a donné lieu à différentes actions sur le site Internet du SHD et sur ses réseaux sociaux.

Pour maintenir le lien avec le public, des actions de valorisation numérique ont été mises en œuvre dès le début du confinement. Il s'agissait de valoriser les fonds et collections des centres, sites ou départements de l'établissement qui se sont tous mobilisés activement : feuillets quotidiens, publications hebdomadaires de contenu pour les familles....

Avec plus de deux millions de pages consultées, le portail Web a connu une hausse de fréquentation importante en 2020 avec 70% de visiteurs et 84% de pages vues supplémentaires par rapport aux années précédentes. 1 671 inventaires sont aujourd'hui accessibles en ligne. L'espace personnel et les démarches en ligne ont connu un vrai succès avec la création de 12 300 comptes et l'envoi de 13 118 formulaires remplis via le Portail, malgré une période de suspension de 5 mois.

Sur Facebook, la croissance annuelle du nombre d'abonnés s'est élevée à 30 %. Elle est le résultat de la mise en ligne quotidienne de nouveaux contenus (349 en 2020). Le SHD a étendu sa présence sur les réseaux sociaux par la création d'un compte Twitter en mars 2020.

La bibliothèque du SHD

La bibliothèque du SHD est la première bibliothèque d'Europe en histoire militaire. Riche d'un million de titres, elle est répartie sur sept sites. Les documents conservés sont des manuscrits (le plus ancien document remonte au XII^e siècle), des monographies (livres), des périodiques (journaux, magazines, revues, annuaires), des documents cartographiques (atlas, plans), de la « littérature grise » tels que thèses et mémoires, rapports, documents règlementaires, instructions, cours.

En 2018, la bibliothèque a été labellisée « CollEx » (pour « collections d'excellence ») par le ministère de l'Enseignement supérieur, la reconnaissant officiellement comme bibliothèque de référence au niveau national pour la recherche en histoire militaire. Son activité de catalogage et de



valorisation de ses fonds s'est poursuivie en 2020, ainsi que la préparation de l'intégration du système d'information CLADE.

Le département Histoire et Symbolique

Le SHD accueille comme adjoint scientifique du chef de service un directeur de la recherche historique, qui coordonne le domaine au niveau du ministère. A ce titre, il pilote la mise en œuvre du rapport Histoire, remis fin 2019 à la ministre.

Le SHD est l'opérateur de référence de la fonction « histoire » du ministère des armées, ainsi que de la « symbolique » regroupées au sein du département de l'Histoire et de la Symbolique (DHS). Il répond aux besoins du ministère en matière de connaissance historique: expertise au profit des cabinets, services et états-majors, contribution à l'animation de la recherche civile et militaire, soutien à la formation en histoire militaire dans les enseignements supérieurs civils et militaires, appui de la politique mémorielle du ministère.



La politique de recherche du SHD est arrêtée par le Comité directeur de la recherche historique de la défense (CDRH) qui réunit, sous la présidence de la secrétaire générale pour l'administration, les représentants de l'ensemble des forces, états-majors et services du ministère. Le comité est assisté par le Conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD)

composé d'universitaires.

La division de la Symbolique de la Défense (DSD) étudie les filiations des différentes entités du ministère et des forces et est chargée de l'homologation des insignes et des fanions, de l'onomastique (noms de bâtiments de la Marine, de quartiers, de promotions...), d'uniformologie (étude des uniformes et effets militaires) et de la conservation de collections (emblèmes nationaux, insignes, objets, tapes de bouches...). Le SHD conserve plus de 50 000 pièces de symbolique militaire.

L'activité du réseau du SHD en 2020

Au **Centre des archives des personnels militaires** (CAPM), près de 170 000 réponses aux demandes de recherche administrative ont été élaborées. Les modifications réglementaires relatives aux bonifications pour campagne double (loi du 23 décembre 2016) et l'extension de l'attribution de la carte du combattant pour la guerre d'Algérie à la période 1962-1964 (arrêté du 12 décembre 2018) ont conduit à une très forte augmentation des demandes de particuliers souhaitant obtenir des justificatifs. Ainsi, le CAPM de Pau traite actuellement 700 courriers par jour. Travaillant en bordées du fait de la crise sanitaire, les équipes sont parvenues à limiter l'allongement des instances à 2 mois, contre 1 mois en travail régulier.

Le **Centre des archives de l'armement et des personnels civils** (CAAPC) basé à Châtelleraut a collecté plus d'1,5 km linéaires d'archives et contribué à l'élaboration du Guide des sources sur l'histoire du nucléaire.

Le site de **Rochefort** a poursuivi les nouveaux partenariats avec les armées, la ville et le musée national de la Marine.

Le site de **Lorient** a travaillé à la numérisation des fonds et lancé l'opération de partenariat avec *FamilySearch*.

Le site de **Toulon** poursuit son active politique de collecte tout en engageant des actions de valorisation, comme la présentation du fonds Tailliez. Le réaménagement des espaces de la Corderie a été initié.

Le site de **Cherbourg** a poursuivi son activité soutenue de traitement et de collecte des fonds.

Le site de **Brest** a augmenté sa surface par l'aménagement d'un espace pédagogique et a contribué aux opérations de valorisation autour de l'académie de Marine et de l'hydrographe Rollet de L'Isle.

archives, histoire
commémorations musées
développement durable
programmation infrastructure
enseignement de défense
mémoire offre de logement culture
CeGeLog environnement
immobilier